







État d'avancement de la révision du PLU



Phase d'élaboration des différentes pièces



Diagnostic et projet de territoire

 Nov. 2022
 Mai 2023

 1ère RPPA
 2ème RPPA

 (DIAG)
 (PADD)





Dispositif réglementaire et OAP

Juin 2023
Débat en conseil
municipal sur le
PADD

Phase administrative

Consultation des PPA

1^{er} trimestre 2024

Arrêt du PLU révisé en

Conseil Municipal



Enquête publique et rapport commissaire enquêteur

Fin 2024 /
début 2025
Approbation du
PLU révisé en
Conseil Municipal

Nous en sommes ici



Concertation avec les habitants et les partenaires



Le PADD, éléments d'explication



Le PADD est l'expression :

d'un projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années

Le PADD doit définir :

- Les orientations générales des politiques :
 - d'aménagement
 - d'équipement
 - d'urbanisme

- de paysage
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- de préservation ou remise en état des continuités écologiques
- → Les orientations générales concernant :
 - l'habitat
 - les mobilités
 - les réseaux d'énergie

- le développement économique
- l'équipement commercial
- les loisirs
- les communications numériques...



Concertation et principales étapes du PADD



* Réunion publique du 01 février (plus de 80 participants)





fonctionnelle collaborative redynamisée écologique culturelle humaine nature préservée conviviale verterafraichie cyclable prospère apaisée partagée prospère apaisée rayonnante commerciale accessible roprospère intergénérationnelle

* 1 questionnaire en ligne, 1 boite mail dédiée...

* 1 atelier grand public et 1 atelier « acteurs de l'aménagement » (plus de 60 participants)







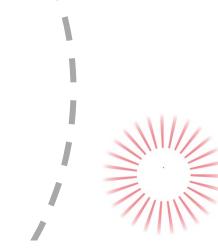
Présentation du PADD : les 3 axes







VIE À SES HABITANTS



III. CONFIRMER L'ATTRACTIVITÉ D'AMIENS, PÔLE D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION AU **CŒUR DES HAUTS DE FRANCE**



Axe 1 - CONFORTER AMIENS EN TANT QUE VILLE OFFRANT UNE RÉELLE QUALITÉ DE VIE À SES HABITANTS



- A. Un développement urbain équilibré et intégré à son environnement
- B. Répondre aux besoins et parcours résidentiels de tous par une offre d'habitat de qualité
- C. Conforter les commerces, les services et les équipements de proximité dans une logique de "ville du quart d'heure", d'accessibilité pour tous et d'adaptation aux enjeux climatiques
- D. Accompagner la transition vers une mobilité décarbonée et apaisée





A. Un développement urbain équilibré et intégré à son environnement

1. Le paysage amiénois, support d'un cadre de vie de qualité



Préserver et valoriser la topographie singulière de vallées, coteaux et plateaux

Préserver des respirations au sein du tissu urbain et valoriser les vues lointaines depuis et vers la ville, ses marqueurs architecturaux et son écrin paysager

Principaux marqueurs architecturaux:



Notre Dame d'Amiens, Tour Perret

Ecrin paysager:



écrin naturel : vallées, zones humides, parcs, boisements, jardins, cultures maraîchères



écrin agricole : les plateaux de grandes cultures



Valoriser le rôle structurant du fleuve et des trois vallées



Préserver la nature en ville et l'intensifier pour valoriser encore plus le cadre de vie

Valoriser le patrimoine urbain amiénois

La ville traditionnelle avec ses ordonnancements, ses architectures, ses modénatures, ses cœurs d'îlots jardinés...

La ville moderne avec ses qualités d'ouverture, de présence végétale...



la ville traditionnelle : paysage urbain de Saint-Leu



la ville traditionnelle : paysage urbain de centre-ville



la ville traditionnelle : paysage urbain de faubourgs



la ville moderne : paysage urbain ouvert

la ville moderne : paysage urbain d'activités

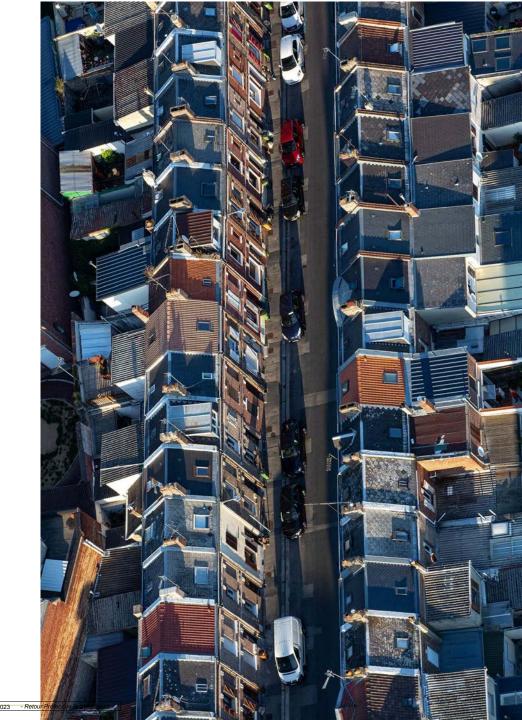


Envoi Préfecture le 26/06/2023 - Retour Préfecture le 27/06/2023

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES Débat en Conseil Municipal – 22 juin 2023

A. Un développement urbain équilibré et intégré à son environnement

2. Encourager la dynamique démographique





A. Un développement urbain équilibré et intégré à son environnement

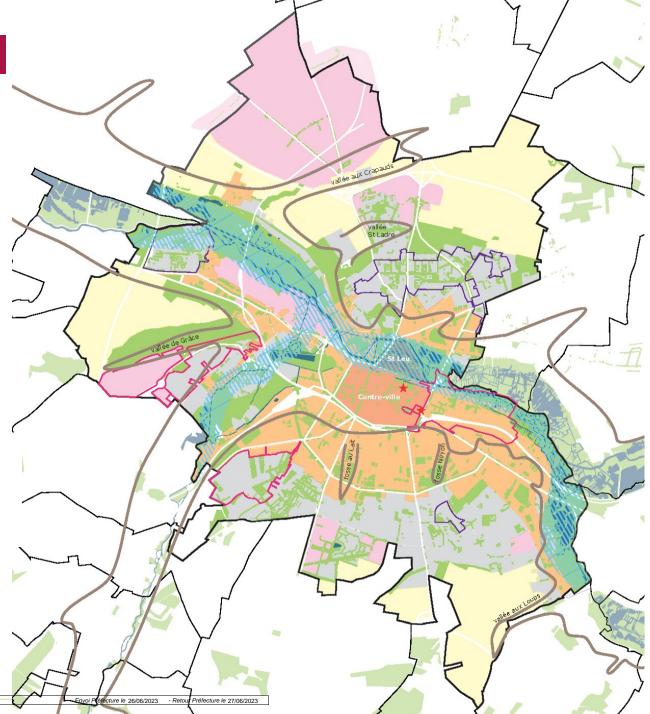
3. Organiser un développement urbain résidentiel équilibré entre optimisation du tissu constitué, renouvellement urbain et nouveaux quartiers



Accompagner les opérations de rénovation urbaine des quartiers, notamment de ceux bénéficiant du NPNRU



Privilégier la livraison de logements au sein des ZAC Gare la Vallée, Intercampus et Renancourt plutôt que dans le diffus





- B. Répondre aux besoins et parcours résidentiels de tous par une offre d'habitat de qualité
 - 1. Développer un parc de logements adapté à tous les types de ménages et tous les âges
 - 2. Assurer une mixité sociale efficiente à l'échelle de la ville
 - 3. Porter une ambition forte en termes de qualité de l'habitat





C. Conforter les commerces, les services et les équipements de proximité dans une logique de "ville du quart d'heure", d'accessibilité pour tous et d'adaptation aux enjeux climatiques



1. Conforter la structure commerciale de la ville et favoriser sa diversification

Conforter la structure commerciale de la ville et favoriser sa diversification



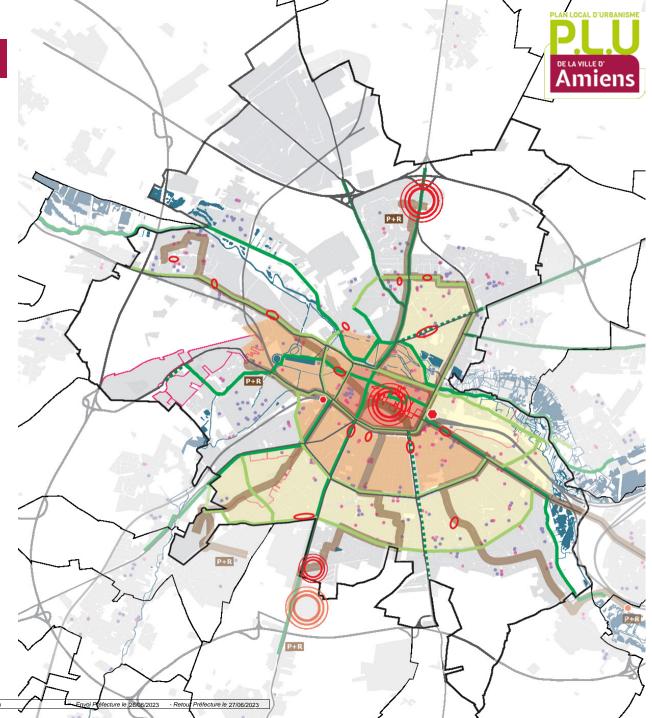
polarité structurante

polarité de quartier

2. Conforter l'offre en équipements et services de proximité

Conforter l'offre en équipements et services de proximité

- équipement scolaire
- équipement sportif de proximité





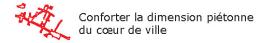
- D. Accompagner la transition vers une mobilité décarbonée et apaisée
 - 1. Apaiser la circulation dans les quartiers

2. Encourager le développement des mobilités actives et décarbonées

- 3. Conforter l'attractivité du réseau de transport en commun
- 4. Organiser, développer et sécuriser le stationnement notamment en dehors du domaine public



1. Apaiser la circulation dans les quartiers





Apaiser les quartiers résidentiels

2. Encourager le développement des mobilités actives et décarbonées

Renforcer le réseau de mobilités actives entre Amiens et les autres communes d'Amiens Métropole d'une part, et entre les différents quartiers d'autre part



Axes structurants, radiales

Axes structurants, anneaux



Axes à analyser ultérieurement

3. Conforter l'attractivité du réseau de transport en commun



Favoriser l'intensification urbaine à proximité des lignes structurantes (BHNS)

Améliorer l'intermodalité en optimisant les pôles d'échanges



Gares

P+R

Parking relais

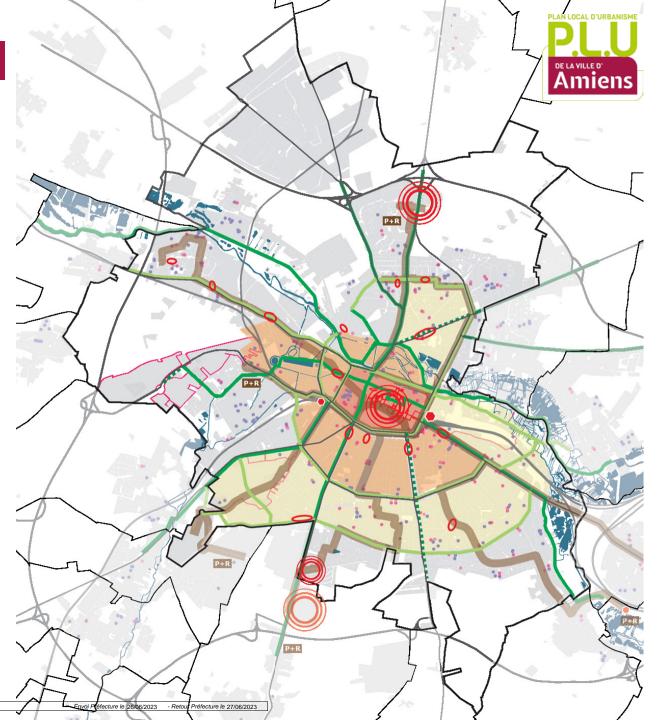
4. Organiser, développer et sécuriser le stationnement notamment en dehors du domaine public



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES Débat en Conseil Municipal – 22 juin 2023_____

Acte Certifié Exécutoire – Télétransmiss

91528



Axe 2 - DÉVELOPPER UNE VILLE FAVORABLE À LA SANTÉ, ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE



AMIENS & LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

- A. Faire preuve de sobriété dans l'usage des sols, des surfaces et des ressources
- B. Préserver, restaurer et développer les continuités écologiques du territoire
- C. Tenir compte des risques naturels et technologiques et anticiper leurs incidences sur le territoire et la santé des habitants





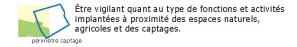
A. Faire preuve de sobriété dans l'usage des sols, des surfaces et des ressources



1. Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles



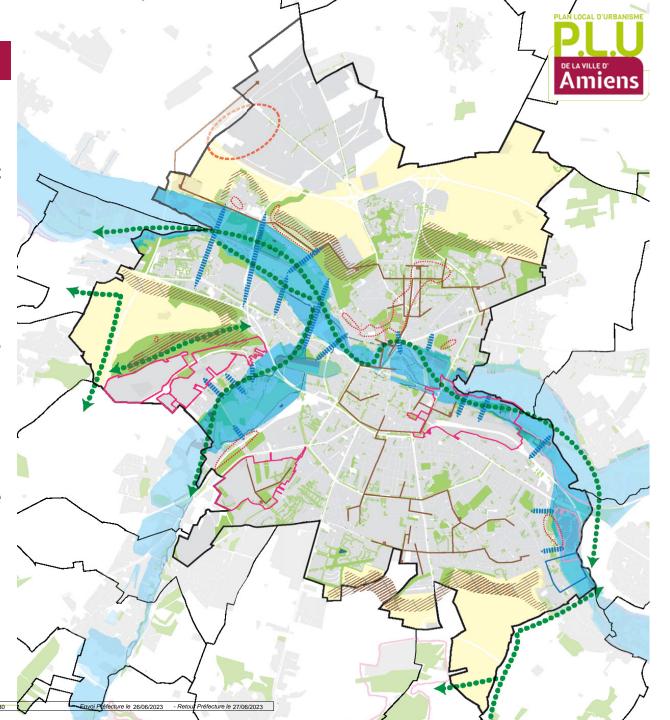
2. Garantir la qualité et la quantité suffisante de la ressource en eau, son usage économe ainsi que l'efficience du réseau d'adduction



3. Poursuivre les actions visant la sobriété énergétique d'Amiens et s'appuyer sur les ressources locales







B. Préserver, restaurer et développer les continuités écologiques du territoire



1. Renforcer les continuités écologiques



Principales continuités écologiques à préserver, restaurer et développer

2. Préserver, restaurer et développer la trame verte à toutes les échelles de la ville



Préserver les spécificités paysagères support de biodiversité des espaces agricoles de plein champs et de maraichage (haies bocagères, bosquets, talus...) et ménager des espaces de transition supports de biodiversité et d'usages entre ceux-ci et les espaces urbanisés



Préserver et valoriser les espaces naturels liés aux vallées de la Somme, de l'Avre et de la Selle, et poursuivre les actions en faveur des zones humides, notamment en lien avec la convention Ramsar



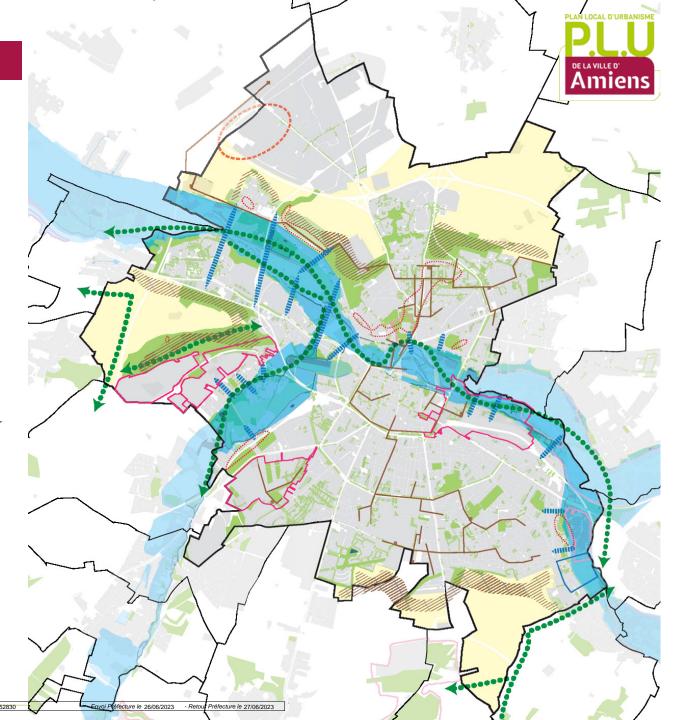
Mettre en relation la trame des espaces publics avec la Somme, l'Avre et la Selle et améliorer la végétalisation de leurs abords



Préserver, restaurer et développer la trame verte à toutes les échelles de la ville (parcs, jardins familiaux, coeurs d'ilôts, ...)

- 3. Préserver, restaurer et développer la trame brune de la ville
- 4. Intégrer la trame noire





C. Tenir compte des risques naturels et technologiques et anticiper leurs incidences sur le territoire et la santé des habitants



- 1. Limiter les risques naturels
- 2. Considérer les risques technologiques
- 3. Réduire l'exposition des habitants aux nuisances et agir sur leurs sources



Réduire les risques d'inondation



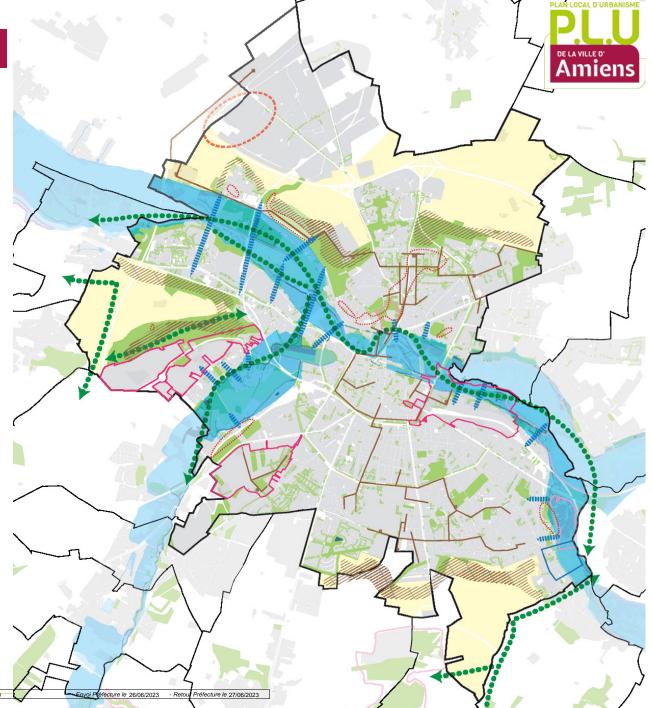
Lutter contre les îlots de chaleur urbains et assurer le maintien d'îlots de fraicheur



Tenir compte des risques de mouvements de terrain et de la présence de cavités souterraines



Prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Technologiques



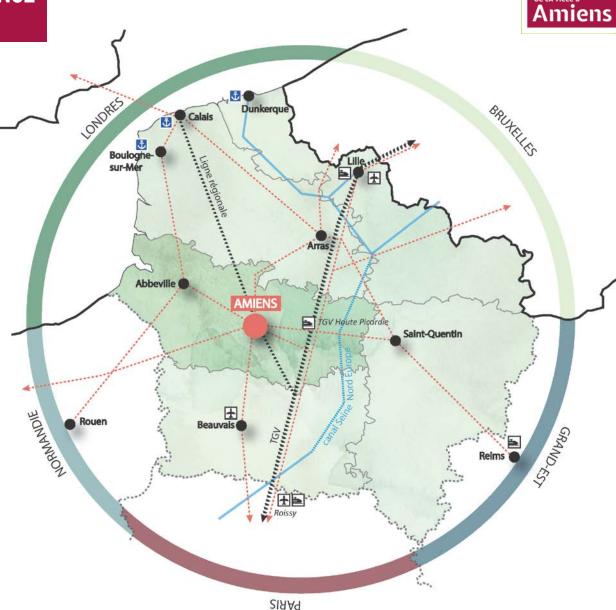


Axe 3 - CONFIRMER L'ATTRACTIVITÉ D'AMIENS, PÔLE D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION AU CŒUR DES HAUTS DE FRANCE



- A. Assurer un développement économique s'appuyant sur les filières d'excellence du territoire, facteur d'attractivité
- B. Mettre les richesses patrimoniales, paysagères et culturelles d'Amiens au service de son rayonnement

C. Asseoir l'identité plurielle et innovante d'Amiens en permettant la réalisation de projets ambitieux





A. Assurer un développement économique s'appuyant sur les filières d'excellence du territoire, facteur d'attractivité





1. Développer les filières économiques d'excellence locale



Renforcer le positionnement de la ville dans le domaine de la santé et du biomédical



Affirmer un pôle industriel qualitatif et attractif pour les entreprises à haute valeur ajoutée



Porter l'ambition d'Amiens dans le domaine de l'image et du numérique

2. Valoriser et développer les activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation

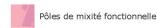


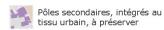
Mettre en valeur et faire rayonner Amiens en tant que ville étudiante, de recherche et d'innovation

3. Renforcer la qualité des pôles d'activités existants et accueillir de nouvelles activités

Conforter les pôles d'activité existants, à l'instar de Montières, de l'Espace Industriel Nord (EIN), en permettant l'accueil de nouvelles activités







4. Améliorer l'attractivité des sites tertiaires et favoriser le développement de nouvelles formes de travail



Amiens

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES Débat en Conseil Municipal – 22 juin 2023

B. Mettre les richesses patrimoniales, paysagères et culturelles d'Amiens au service de son rayonnement



1. Renforcer le rayonnement culturel, sportif et touristique de la ville au profit de son attractivité

> Valoriser Amiens par des équipements culturels, sportifs et touristiques attractifs Les principaux pôles d'équipements :

- 1. Centre-ville et St Leu : Musée de Picardie, MACU, bibliothèque Louis Aragon, Comédie de Picardie, Maison du théâtre, Salle de spectacle dédiée aux musiques actuelles...
- 2. Parc zoologique, Parc de la Hotoie
- 3. Pôle Licorne : stade de la Licorne, Zénith, centre des congrés...
- 4. Grand Marais: parc du Grand Marais, camping des Cygnes, stade de football américain...
- 2. Poursuivre la valorisation du grand paysage amiénois et de l'eau (fleuve, hortillonnages...)

S'appuyer sur la véloroute de la Vallée de la Somme et développer le cyclotourisme



Développer de nouveaux usages autour du fleuve et développer l'attractivité touristique autour des trois



Poursuivre la mise en valeur des Hortillonnages

3. Poursuivre la valorisation du patrimoine bâti amiénois emblématique et quotidien



Poursuivre la mise en valeur et la scénarisation des éléments de patrimoine bâti emblématiques

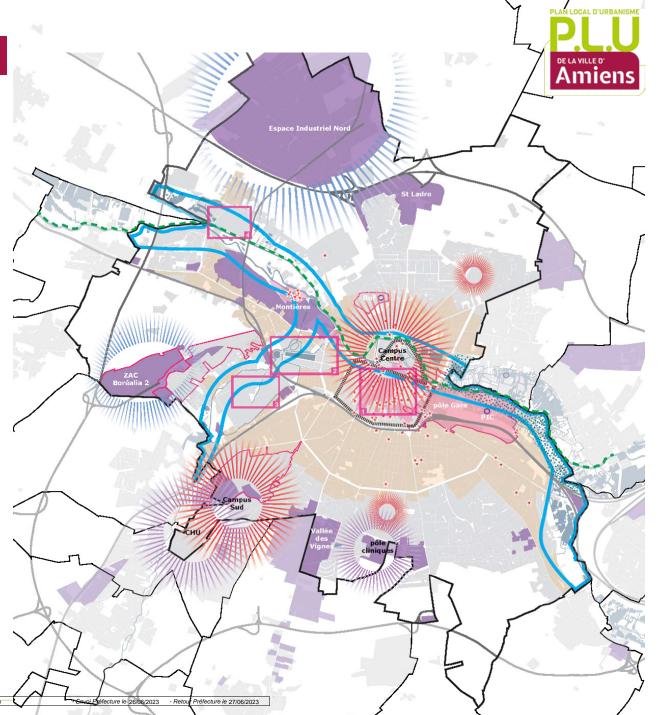


Préserver la diversité et la singularité des différents quartiers de la commune porteurs d'intérêts patrimoniaux et touristiques.

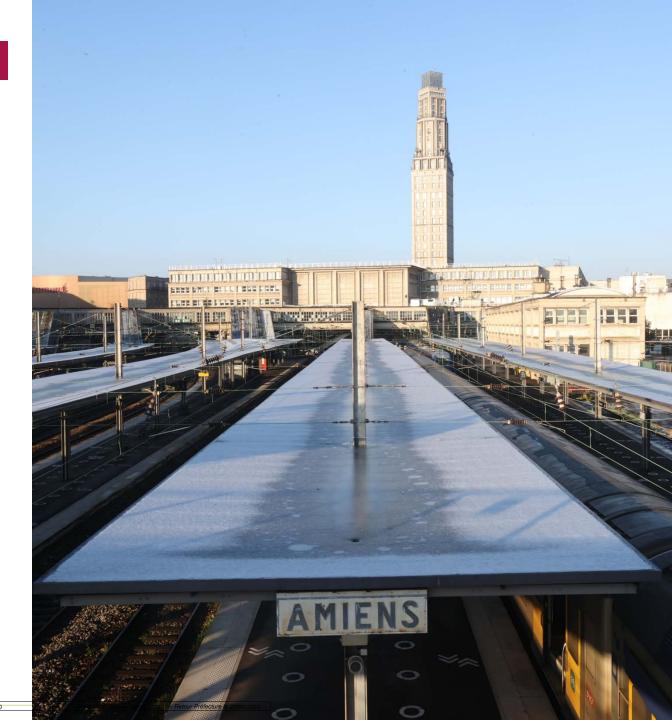


PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES Débat en Conseil Municipal - 22 juin 2023

Acte Certifié Exécutoire - Télétransmission



C. Asseoir l'identité plurielle et innovante d'Amiens en permettant la réalisation de projets ambitieux



1. Porter l'ambition d'un pôle gare innovant et rayonnant marqué d'une forte identité



Prendre en compte la liaison TGV Roissy-Amiens et développer un pôle gare attractif Ancrer les nouveaux quartiers dans l'histoire des lieux tout en leur octroyant une identité contemporaine amiénoise

2. Réaliser des opérations de renouvellement urbain durables, ambitieuses et inscrites dans l'identité du territoire



Permettre la reconversion de l'Hôpital Nord sous l'impulsion de l'implantation de la BnF et promouvoir une mixité fonctionnelle

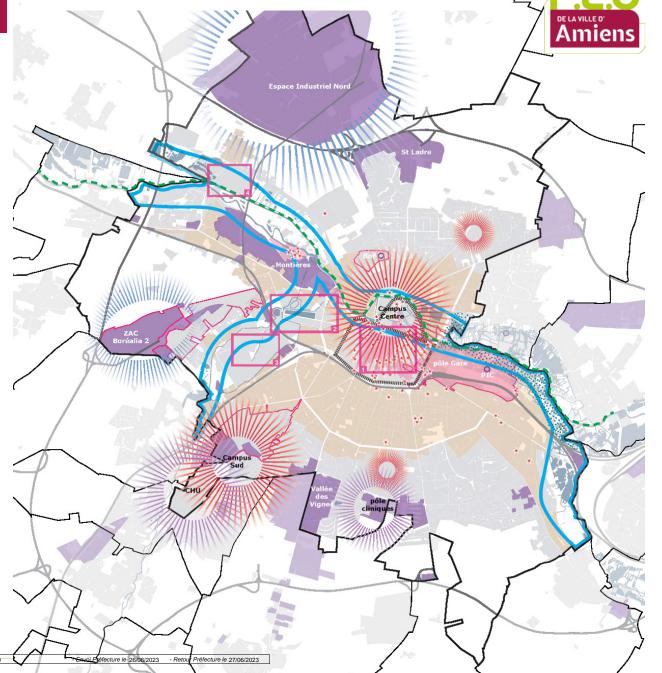
3. Permettre la réalisation et la finalisation des nouveaux quartiers



Répondre à l'objectif d'attirer des entreprises innovantes à haute valeur ajoutée sur le territoire en mettant en œuvre la ZAC Boréalia 2

Accompagner les dernières étapes de réalisation de la ZAC Renancourt

Accompagner les dernières étapes de réalisation de la ZAC Intercampus, en lien avec le CHU et l'université d'Amiens, pour finaliser un quartier mixte exemplaire





PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES Débat en Conseil Municipal – 22 juin 2023



